

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 146

CREDITS ANTICIPES 2023 EN INVESTISSEMENT

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la Communauté peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année précédente. Il n'en va pas de même pour l'investissement.

Certaines opérations d'investissement pourraient nécessiter un commencement dès le début de l'année 2023. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser, conformément à l'article L. 1612.1 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au budget principal, les travaux d'aménagement prévu au compte 2312 ne sont cependant pas reconduits puisque l'ensemble des crédits a été transféré au budget GEMAPI.

Les comptes 454 correspondent à des travaux réalisés sur sol d'autrui dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général, mais pas nécessairement avec un bénéficiaire, cela concerne les travaux sur la ripisylve et les travaux de restauration morphologique de la rivière. Les comptes 458 correspondent à des travaux sous le mandat d'un tiers, ils ne peuvent donc faire l'objet de crédits anticipés.

Cette autorisation vaut pour le budget principal ainsi que pour le budget GEMAPI. Cependant, c'est un maximum qui ne sera pas nécessairement engagé ni réalisé.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré décide :

- **DE VALIDER l'autorisation de crédits anticipés et l'affectation des dépenses telles qu'énoncées dans les tableaux ci-dessous.**

Budget annexe GEMAPI

Chapitre	Compte	Fonction_utilisateur	Budget_total_voté	Crédit anticipés 25%
454 - Travaux d'office	4541101 - Travaux de restauration des ripisylves	731 - Politique de l'eau	17 842,02 €	4 460,51 €
	4541102 - Dégagement pont Rozeille à Néoux	731 - Politique de l'eau	3 180,00 €	795,00 €
	4541103 - Travaux restauration morphologie agricole	731 - Politique de l'eau	1 824,48 €	456,12 €
Total 454 - Travaux d'office			22 846,50 €	5 711,63 €
Total général			22 846,50 €	5 711,63 €

Budget Principal

Chapitre	Compte	Fonction_utilisateur	Budget_total_voté	Crédit anticipés 25%
20 - Immobilisations incorporelles				
	2031 - Frais d'études	5 - Aménagement des territoires et habitat	2 860,00 €	715,00 €
	2051 - Concessions et droits similaires	551 - Parc privé de la collectivité	33 500,00 €	8 375,00 €
		313 - Bibliothèques, médiathèques	960,00 €	240,00 €
		61 - Interventions économiques transversales	3 000,00 €	750,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles			40 320,00 €	10 080,00 €
204 - Subventions d'équipement versées				
	2041581 - Subv. autres groupem. - Biens mobiliers, matériel et études	30 - Services communs	55 000,00 €	13 750,00 €
	2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	30 - Services communs	50 000,00 €	12 500,00 €
	2041583 - Subv. autres groupem.-Projets infrastructures d'intérêt national	61 - Interventions économiques transversales	56 947,00 €	14 236,75 €
	20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	61 - Interventions économiques transversales	24 052,00 €	6 013,00 €
	20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	5 - Aménagement des territoires et habitat	11 182,00 €	2 795,50 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées			197 181,00 €	49 295,25 €
21 - Immobilisations corporelles				
	2128 - Autres agencements et aménagements	331 - Centres de loisirs	13 450,00 €	3 362,50 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	720 - Services communs de la collecte et de la propreté	18 700,00 €	4 675,00 €
	21728 - Autres agencements et aménagements (mise à dispo)	4222 - Multi accueil	30 474,00 €	7 618,50 €
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	331 - Centres de loisirs	16 475,00 €	4 118,75 €
	21828 - Autres matériels de transport	4222 - Multi accueil	42 720,00 €	10 680,00 €
	21838 - Autre matériel informatique	720 - Services communs de la collecte et de la propreté	100 000,00 €	25 000,00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020 - Administration générale de la collectivité	16 000,00 €	4 000,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	313 - Bibliothèques, médiathèques	33 797,06 €	8 449,27 €
		331 - Centres de loisirs	8 475,00 €	2 118,75 €
		4222 - Multi accueil	26 928,93 €	6 732,23 €
		323 - Piscines	20 324,00 €	5 081,00 €
		4222 - Multi accueil	2 788,80 €	697,20 €
		720 - Services communs de la collecte et de la propreté	6 810,00 €	1 702,50 €
		845 - Voirie communale	27 960,00 €	6 990,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles			364 902,79 €	91 225,70 €

23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	720 - Services communs de la collecte et de la propreté	23 000,00 €	5 750,00 €
		731 - Politique de l'eau	79 753,20 €	0,00 €
	2313 - Constructions (en cours)	633 - Développement touristique	18 000,00 €	4 500,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours			120 753,20 €	10 250,00 €
27 - Autres immobilisations financières	275 - Dépôts et cautionnements versés	61 - Interventions économiques transversales	1 000,00 €	250,00 €
	27638 - Créances sur autres établissements publics	731 - Politique de l'eau	255 000,00 €	63 750,00 €
Total 27 - Autres immobilisations financières			256 000,00 €	64 000,00 €
Total général			979 156,99 €	224 850,95 €

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité



Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 21 DEC. 2022
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

